

## Ville d'Orly

Généré le 24 juin 2024 à 22:51 depuis le site [www.mairie-orly.fr](http://www.mairie-orly.fr)

Page /

### ÊTRE ORIENTÉ

À la recherche d'une aide ou d'un dispositif lié à la perte d'autonomie ? Besoin d'une information complémentaire ?

[Le service maintien à domicile du CCAS](#) est à votre disposition pour vous renseigner et vous guider dans vos démarches.

### **Le service maintien à domicile de la ville d'Orly intervient au domicile des personnes âgées et handicapées.**

Il propose des prestations de services qui ont pour objectifs :

- > D'aider les bénéficiaires dans les gestes de la vie quotidienne par l'intervention d'une aide à domicile qualifiée ;
- > De favoriser leur bien-être en améliorant leurs conditions de vie d'hygiène et de sécurité ;
- > De lutter contre leur isolement et de sauvegarder le lien social ;
- > De concourir au soutien à domicile, à la préservation ou à la restauration de l'autonomie, à la continuité et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Pour mener à bien son activité, le service comprend 12 agents sociaux « auxiliaire de vie sociale » qui apportent une aide humaine et assurent un accompagnement individualisé. Les auxiliaires de la vie sociale interviennent dans la gestion du cadre de vie via l'entretien courant du logement et du linge, les courses, l'accompagnement dans les déplacements extérieurs (rendez-vous médicaux, administratifs, promenades...) ; dans les actes essentiels de la vie quotidienne via une aide à la mobilité, à la préparation et à la prise des repas. Elles interviennent également dans l'aide aux démarches administratives simples (suivi du courrier, prise de rendez-vous...).

La majorité de l'effectif des agents sociaux est titulaire d'une formation diplômante (DEAVS, BEP, CAFAD) leur permettant de réaliser, en plus des missions citées ci-dessus, la toilette, l'habillage, le déshabillage et l'aide à la prise d'un traitement médical.

Les auxiliaires de la vie sociales interviennent du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30, selon un planning hebdomadaire, organisé par le service en fonction des besoins et demandes de chaque bénéficiaire définis dans un plan d'aide personnalisé établi avec les référentes administratives.

### **Renseignements :**

Centre communal d'action sociale (Ccas)

Centre administratif municipal - 7 avenue Adrien Raynal, Orly

Tél. : 01 48 90 21 33